

Incendie en Gironde : où en est l'enquête judiciaire

La thèse d'un départ de feu accidentel, lié à des travaux forestiers autorisés, reste privilégiée. Sollicitée, l'entreprise concernée ne fait « aucun commentaire »

Elisa Artigue-Cazcarra
avec Yoann Boffo
e.cazcarra@sudouest.fr

Au bout d'un chemin boisé, un hangar. Des SUV immatriculés dans le 69, le 17, le 38 ou encore le 34 sont garés sur le parking, ce mardi 4 août, en fin de matinée. Sur le pare-brise de l'un, un autocollant indique « expert judiciaire, cour d'appel ». Au fond du site de l'agence girondine du groupe Serpe, entreprise spécialisée dans l'entretien d'espaces verts dont le siège se trouve dans le Vaucluse, des personnes examinent un tracteur. S'agit-il de la machine utilisée le 22 juillet, à Saumos, pour le chantier de fauchage et débroussaillage sous une ligne moyenne tension, d'où serait parti le feu monstrueux qui a ravagé 42 000 hectares en Gironde ?

Un responsable de la société nous éconduit : « Nous ne ferons aucun commentaire. Voici le numéro de téléphone de notre responsable communication. » La réponse tombe par courriel : « Menées par les autorités compétentes, les investigations concernant l'origine du départ de feu sont toujours en cours. Nous ne



Sur le lieu d'où est parti le feu, à Saumos, le mercredi 22 juillet, ne subsiste qu'un paysage apocalyptique complètement calciné.

FABIEN COTTEREAU / SO

Ironie du sort, ces travaux à l'origine du feu étaient réalisés pour le prévenir

donnerons pas suite à votre demande» de précisions.

L'agence girondine de Serpe est la société qui était mandatée par Enedis, dans le cadre d'un contrat de sous-traitance, pour nettoyer les abords de l'une de ses lignes électriques, à Saumos, dans la matinée du 22 juillet. Ironie du sort, ces travaux étaient réalisés pour prévenir les incendies. Mais ils pourraient en être à l'origine, accidentellement : c'est la thèse qui est, à ce stade, privilégiée par l'enquête. Dans le cadre des premières investigations, confiées à la compagnie de gendarmerie de Lesparre-Médoc, les locaux girondins de l'entreprise ont été perquisitionnés, le 25 juillet, et les quatre ouvriers présents sur le chantier à Saumos ont

été entendus. Ils ont expliqué avoir constaté un départ de feu quelques minutes après le passage du tracteur équipé d'un broyeur, et avoir aussitôt tenté de l'éteindre à l'aide d'un extincteur. Mais le feu s'est propagé, malgré l'alerte rapide auprès des pompiers.

Dans les clous

Les premières vérifications ont montré que les quatre employés étaient déclarés et devaient travailler, ce jour-là, de 7 à 13 heures. Le contrat avec Enedis était respecté ainsi que l'arrêté préfectoral en vigueur qui interdisait, à compter de 13 heures, d'utiliser des moteurs thermiques pour des travaux forestiers. L'incendie a éclaté peu avant midi. La veille du drame, la Gironde avait été placée en vigilance rouge pour le risque de feux de forêt.

Les investigations se poursuivent dans le cadre d'une enquête préliminaire pilotée par le parquet de Bordeaux. Depuis le 28 juillet, elles ont

été confiées à l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (Oclasp), avec le concours de la section de recherches de Bordeaux, du groupement de gendarmerie de la Gironde, de l'Office français de la biodiversité (OFB) et de l'Office national des forêts (ONF).

Si elles concluaient à l'absence d'infraction pénale, le volet civil sera très certainement exploité. « Certains pourraient même envisager la recherche de la responsabilité de l'État. L'arrêté préfectoral était-il adapté aux conditions de sécheresse ? » souffle une source judiciaire. Dès hier, des experts privés en recherche des causes d'incendie étaient sur le terrain. Au point de départ du feu, à Saumos, l'équipe d'un cabinet était sur place pour recueillir des données et prendre des photographies pour comprendre la propagation du feu. Ils s'attendent à tout moment à être saisis par des cabinets d'assurance.